

de l'île du Prince-Edouard profitera, comme les autres provinces, de la résolution proposée.

L'hon. M. BENNETT: Pour ce qui est de cette résolution, elle a trait au chômage. S'il survient du chômage dans la province de l'île du Prince-Edouard on agira tout comme dans les autres provinces et aussi généreusement.

M. GERSHAW: Le premier ministre a déclaré qu'on aiderait les compagnies de chemins de fer à commencer des travaux de construction et que ce crédit servirait à couvrir l'augmentation des déboursés. Or, je voudrais savoir si, à ce sujet, on traitera les compagnies de chemins de fer comme les municipalités. C'est-à-dire, l'intérêt sur les sommes déboursées serait-il acquitté à partir de la date du commencement des travaux jusqu'au moment où ils seront raisonnablement terminés?

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami de Medicine Hat (M. Gershaw) se rend compte sans doute combien il est difficile d'entrer dans tous les détails ou de faire autre chose que de tenter de poser un principe général. En ce qui regarde les compagnies de chemins de fer, nous leur avons demandé de dresser une liste des travaux qu'elles pourraient raisonnablement entreprendre immédiatement. Il s'agit de travaux qui seraient remis à beaucoup plus tard n'était la gravité de la situation. Nous n'avons pas encore décidé, c'est évident, dans quelle mesure nous les aiderons. Tout dépend jusqu'à un certain point des sommes déboursées de ce chef et des frais supplémentaires qu'occasionnera le fait d'entreprendre immédiatement des travaux que l'on avait l'intention de remettre à plus tard. Il m'est impossible de répondre avec précision à la question de mon honorable ami; cependant, je crois savoir ce que l'honorable député a dans l'idée. J'ose espérer que ceux qui feront exécuter ces travaux étudieront la question sous un angle favorable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désire poser deux questions au premier ministre. En premier lieu, d'après les chiffres que mon honorable ami a communiqués à la Chambre, j'apprends que l'on estime approximativement que le nombre des chômeurs en Colombie-Anglaise sera de 14,700, durant l'hiver prochain, et, à environ 6,000 le nombre des sans-travail par toute la province de l'Alberta. Est-ce l'intention d'affecter une partie de cette somme de 20 millions de dollars à la construction d'un chemin de sortie pour relier la région de la rivière de la Paix à la côte du Pacifique?

L'hon. M. BENNETT: Cela dépendra du rapport que nous recevrons de la part de la compagnie du chemin de fer; nous ne l'avons pas encore reçu. Il se peut que cette entreprise soit exécutée; cependant, vu que le Parlement se réunira de nouveau au commencement de la nouvelle année, nous avons cru qu'il serait encore temps d'adopter les mesures nécessaires à cette fin.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'ai bien compris les explications du premier ministre, les fonds votés pour la voirie seront appliqués à construire de nouvelles routes, à les améliorer et à les entretenir une fois qu'elles sont au point. Puis-je savoir du premier ministre s'il a examiné la question d'indemniser les provinces qui ont déjà construit leur quote-part en ce qui regarde les grandes routes?

L'hon. M. BENNETT: Assurément. Et l'honorable député, j'en suis convaincu, serait le premier à soutenir qu'elles n'ont droit à aucune indemnité de ce chef.

M. REID: Je désire poser une question au premier ministre. Les municipalités seront-elles tenues d'obtenir l'assentiment du gouvernement provincial avant d'entreprendre des travaux destinés à parer au chômage sur les chemins vicinaux; ou bien toucheront-elles une contribution égale ou proportionnée à la somme qu'elles se proposent de déboursier à cette fin?

L'hon. M. BENNETT: J'ai essayé de faire ressortir clairement le point, savoir que nos plans ne visent nullement à ce que les autorités fédérales traitent avec les municipalités. Ce système serait absolument impossible et ne cadrerait nullement avec la situation à cet égard. La méthode suggérée par l'honorable député s'appliquera chaque fois qu'il s'agira de parer au chômage autrement que par la mise en marche de travaux publics. Dans ce cas la province, la municipalité et le gouvernement fédéral contribueront chacun pour un tiers des déboursés.

M. REID: Je pose la question étant donné l'expérience que nous avons acquise dans les différentes municipalités lorsqu'il s'est agi d'obtenir des secours des divers gouvernements. Je désire suggérer un plan en ce qui regarde l'achat des marchandises fabriquées au Canada. D'après les remarques du premier ministre, j'apprends que l'on encouragera le réseau national à construire de nouveaux embranchements. Dans l'Ouest, les administrateurs du National-Canadien ont l'intention de substituer le pétrole au charbon afin de produire la force motrice. Je suggère